

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 1ère répartition et 2 capitales provençales de la culture 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2018 :
 - . 50 000 € à la commune d'Eyguières pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture » 2018
 - . 50 000 € à la commune de Pélissanne pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture » 2018,
 - . 140 000 € à la régie Culturelle Scènes et Cinés pour sa programmation culturelle annuelle
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les communes d'Eyguières et Pélissanne pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture » et la Régie culturelle Scènes et Cinés pour sa programmation. Les projets de conventions sont joints en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Monsieur PONS ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

